



A Saint-Denis, le 24 novembre 2015

## Communiqué de presse

Marie-Caroline Bonnet-Galzy, Commissaire générale à l'égalité des territoires, et Jacques Toubon, Défenseur des droits, viennent de signer une convention de partenariat.

Cette convention définit les objectifs partagés entre le CGET et le Défenseur des droits dans les champs **de la lutte contre les discriminations** et de la **promotion de l'accès aux droits et aux services publics** en faveur des territoires relevant de la politique de la ville et de la politique de revitalisation des zones rurales et périurbaines.

Leur collaboration s'articulera autour de trois grands axes:

- la complémentarité d'intervention de leurs réseaux ;
- la complémentarité et la réciprocité de leurs expertises en matière de sensibilisation, de formation et d'ingénierie de projet ;
- l'observation et la production de connaissances sur les inégalités territoriales, les phénomènes discriminatoires et les conditions d'accès aux droits des publics vulnérables.

Le Défenseur des droits accompagnera en particulier, en coordination avec le CGET, la mise en œuvre **des plans territoriaux de la lutte contre les discriminations qui constitue une priorité transversale des contrats de ville 2015-2020**. Dans ce cadre, les co-signataires s'appuieront notamment sur quatre sites expérimentaux : Communauté d'agglomération de Plaine-Commune, Vaulx-en-Velin, la Communauté urbaine de Ouest Provence et une intercommunalité du Nord-Pas-de-Calais.

Le Défenseur des droits contribuera également, dans le cadre du déploiement des **maisons de services au public** en zone rurale, dont l'objectif est la labellisation de 1 000 maisons fin 2016, à une meilleure information des publics et à des actions de formation à destination des professionnels d'accueil et du réseau des partenaires de ce dispositif.

Cette convention est signée pour une durée de trois ans.

### Contacts presse :

Claire STRIFFLING-GAUTHIER  
Tél. : 01 85 58 60 53  
[claire.striffling-gauthier@cget.gouv.fr](mailto:claire.striffling-gauthier@cget.gouv.fr)

Sophie BENARD  
Tel : 06 18 56 04 69  
[sophie.benard@defenseurdesdroits.fr](mailto:sophie.benard@defenseurdesdroits.fr)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**LE DÉFENSEUR  
DES DROITS**

*Le droit en action*



defenseurdesdroits.fr

Rattaché au Premier ministre, le **Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)** a pour vocation de conduire 3 missions phares : promouvoir l'égalité des citoyens dans les territoires, assurer la continuité territoriale de la République et développer les territoires au bénéfice de leurs habitants.

Pour ce faire, le CGET conduit les politiques contractuelles avec les collectivités territoriales (contrats de plan État-région 2014-2020 et contrats de ville 2015-2020). Il coordonne aussi l'utilisation des fonds européens de soutien au développement urbain intégré dans les démarches politiques de la ville.

Au plus proche du terrain, en relation étroite avec les collectivités territoriales et les préfets de région et de département, le CGET intervient concrètement sur l'éducation prioritaire (1089 réseaux concernés), la présence des services publics dans les quartiers prioritaires et dans les espaces ruraux, le désenclavement des territoires, l'accès aux soins et aux nouvelles technologies, la transition écologique ou, encore, les mutations économiques, la création d'emplois locaux durables et la culture.

**Le Défenseur des droits** est chargé de défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les administrations de l'État et des collectivités territoriales, les établissements publics et les organismes investis d'une mission de service public ; de défendre et de promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant consacrés par la loi ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France ; de lutter contre les discriminations, directes ou indirectes, prohibées par la loi ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France ainsi que de promouvoir l'égalité ; et de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la République.

Au titre de ses missions, le Défenseur des droits instruit et traite les réclamations individuelles dont il est saisi et mène des actions de promotion des droits, notamment de sensibilisation et de formation, afin d'améliorer l'accès aux droits, de prévenir les discriminations et de favoriser le changement des pratiques. Il dispose également d'un pouvoir de proposition de réformes des textes législatifs ou réglementaires.

#### Contacts presse :

Claire STRIFFLING-GAUTHIER  
Tél. : 01 85 58 60 53  
[claire.striffling-gauthier@cget.gouv.fr](mailto:claire.striffling-gauthier@cget.gouv.fr)

Sophie BENARD  
Tel : 06 18 56 04 69  
[sophie.benard@defenseurdesdroits.fr](mailto:sophie.benard@defenseurdesdroits.fr)